



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 20-05-2026 /

Dossier complet le : 20-05-2026 /

N° d'enregistrement : 018312/KK P

1 Intitulé du projet

Creation d'une aire de stationnement ouverte au public pour une zone commerciale sur la commune de Meru (60).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

BATIMURS INVEST

Raison sociale

BATIMUR INVEST

N° SIRET

89114539300023

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

DACOSTA

Prénom(s)

Jeremy

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs., 41A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet s'implantera sur une zone référencée comme UE (Zone urbaine économique) sur le plan d'urbanisme local de la commune de Meru. Les parcelles concernées par le projet représentent une surface de environ 12 562 m². Le projet consiste à créer une zone commerciale. Le parking prévu comportera 96 places dont 2 places pour les PMR et 7 places pour les véhicules électriques. Il y aura également un abri pour les deux roues au sein du site. Le projet prendra en compte les points suivants: - Installation de 394 panneaux photovoltaïques représentant 30 % de chaque toiture - L'aménagement d'un parking perméable (excepté les places PMR) - Plantation d'arbres de moyennes et petites tiges, d'arbustes et buissons en limite de propriété - Plantation de 26 arbres à grande canopée (7 m de large) sur la zone de parking, créant des ombrières naturelles - Plantation de 100m de haie - Infiltration des eaux pluviales à la parcelle

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est la création de deux bâtiments réunissant des activités de commerces (animalerie, produits alimentaires, produits de seconde main, décoration/ameublement), des restaurants (restauration rapide, consommation et vente de bières et vins, restauration assise traditionnelle) et des activités de services (optique, barbier/coiffure, pare-brise). Ce projet vise à développer l'activité économique et de bénéficier du contexte attractif du secteur.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les bâtiments auront des volumes simples et cubiques, deux hauteurs distinctes pour les deux bâtiments avec une hauteur accrotère de 7,00m et 6,00m. Le bâtiment sera en rez-de-chaussée simple. Les façades seront réalisées avec 2 types de bardage métallique : - un bardage métallique de type "Cadence" rythme horizontal et teinte Gris anthracite RAL 7016. - Un bardage métallique de type "Onewood" rythme vertical et teinte bois naturel - Les parties des façades en dessous du niveau 0.00/90.00 seront en fait d'un soubassement en béton. Les menuiseries extérieures seront en Alu - gris anthracite RAL 7016. Les garde-corps des terrasses seront en acier thermolaqué et de teinte gris anthracite RAL 7016. La toiture sera une toiture bipente de 3% pour l'évacuation des EP. Il y aura des lanterneaux de 2.00*3.00m certains serviront de désenfumage. Des panneaux photovoltaïques seront installés en toiture et représenteront 30% de la surface de chaque toiture, ce qui fait environ 394 panneaux de 1.00*1.70m. Le parking aménagé suivra les pentes naturelles du terrain tout en respectant les pourcentages de pente réglementaire. Toutes les places de stationnement seront en pavé perméable donc l'eau sera directement infiltrée à la parcelle. Seules les places PMR et voirie seront en enrobé.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans sa phase d'exploitation, la zone commerciale permettra d'accueillir différents commerces, des activités de service et de restauration. Le site sera géré pour maintenir les installations en bon état de fonctionnement ainsi que la gestion des zones d'aménagements paysagers et de biodiversité. En cas de cessation des activités, le bâtiment pourra facilement être exploité pour d'autres activités économiques. En cas de démolition, tous les matériaux mis en œuvre pourront faire l'objet de recyclage ou évacuation en centre de traitement agréé sans pollution.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Aucune

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface du terrain concerne par le projet Emprise au sol du bâti Emprise au sol des espaces verts Emprise au sol des voiries (sans le parking perméable) Emprise au sol des places de stationnement en perméable Nombre de places de parking	(12562, m²) (2552, m²) (4973, m²) (2962, m²) (1166, m²) (96, places)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. :

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le site se situe dans le zonage UE (Zone urbaine économique) d'après le PLU de Meru.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La ZNIEFF de type I la plus proche du projet est le "Bois d'Esches et de la Gallee" (220013793) située à 2,1 kilomètres. La ZNIEFF de type II "Bois de la Tour du Lay et ses abords" (110006886) est la plus proche du projet à une distance de 6,3 kilomètres.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	L'arrêté de protection de biotope le plus proche se situe à 6,3 kilomètres et se nomme "Ru De Saint-Lubin" (FR3800497).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Le Parc Naturel "Vexin français" est le plus proche du projet à une distance de 3,0 kilomètres.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	La zone humide la plus proche se situe a 68 metres du projet. Le projet se situe a une altitude comprise entre 87 et 93 m en legere pente dont la carte geologique indique du LPs (Limon a silex : limons argileux alteres et silex fragmentes) (source Infoterre). Une etude zone humide a ete realisee sur la parcelle ne caracterisant pas le site en zone humide (voir annexe).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	La commune de Meru n'est pas concernee par de PPRN et de PPRT.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas dans un site ou sur des sols pollues (source : Georisque).
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	Le site se situe dans la zone de repartition des eaux Albien. Le projet n'engendrera pas de prelevements en eaux souterraines.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le perimetre de protection immediat le plus proche dont l'eau est destinee a la consommation humaine se situe a 591 metres du projet. Le perimetre de protection rapproche est a 457 m. Le perimetre de protection eloigne est a 305 metres.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le site inscrit le plus proche est le "Vexin francais" a une distance de 3,8 kilometres.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site Natura 2000 ZSC le plus proche est la "Cuesta du Bray"(FR2200371) a 10 km. Le site Natura 2000 ZPS le plus proche est les "Forets picardes : massif des trois forets et bois du Roi" (FR2212005) a 18 km.
D'un site classé ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas dans un site classe. Le site classe le plus proche est "Buttes de Rosne" (60 SC 19) sur la commune de Henonville, a 6,4 km.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le projet de parking n'engendre pas de prelevements d'eau. L'eau du site sera issue du reseau d'eau public.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Le terrassement du site impliquera l'evacuation de remblais. Ces remblais auront vocation a etre utilise dans d'autres chantiers.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Le terrassement du site impliquera l'evacuation de remblais. Ces remblais auront vocation a etre utilise dans d'autres chantiers.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	L'ensemble des reseaux techniques sont a proximite du site.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet se situe sur une zone du PLU en UE (Zone urbaine economique). Un pre-diagnostic ecologique a montre la presence du Chardonneret elegant (Carduelis carduelis) sur le site (voir annexe). La plantation d'une haie et d'arbres rend l'impact residuel tres faible.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	La zone Natura 2000 la plus proche est trop eloignee pour etre impactee par le projet (10 km).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le projet va engendrer la consommation d'espace semi-naturel. La surface consommee correspond donc a 7 589 m², malgre que la surface du parking sera permeable (1 166 m²).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le site projet est concerne par des risques technologiques. Une canalisation de gaz naturel passe sur la parcelle ZP9. Une DICT sera effectuee avant de demarrer les travaux.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le site se situe sur une zone a risque modere au retrait gonflement des argiles et un faible potentiel radon a la commune.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le projet entraine la presence temporaire d'engins pour la realisation de la zone commerciale et du parking. Lors de son activite, il y aura la presence des vehicules des clients. Le site est connecte a des mobilites douces avec la presence d'arret de transports a 35 m et une voie pietonniere longeant les axes routiers.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	De facon temporaire lors de sa creation puis la circulation des vehicules lors de son exploitation.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Elles se limiteront a des odeurs lies aux differents services de restauration. Les services de restauration seront munis de hottes avec filtre.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Des vibrations pourront etre occasionnees lors de la creation du projet. Ces incidents seront limites a la duree des travaux.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Le site n'est pas concerne par des vibrations pouvant venir de l'exterieur (source : Georisque).
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le parking sera eclaire par des candelabres avec projecteur LEDS. L'eclairage sera gere par une horloge astronomique, qui adaptera l'eclairage a l'intensite lumineuse. Une etude d'eclairage est en cours de
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	La zone d'activite entourant le projet engendre une emission lumineuse.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Le projet engendrera des eaux usees et des eaux pluviales.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Le projet sera raccorde au reseau public pour les eaux usees et les eaux pluviales seront gerees par infiltration a la parcelle.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Les activités de restauration engendreront des déchets organiques qui seront gérés en filières agréées.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Le projet engendrera des déchets de type ménagers courants (DIB). Des poubelles seront installées sur la zone de parking. L'entreprise retenue pour la gestion des espaces verts s'occupera des poubelles.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le site sera installé dans une zone commerciale déjà existante. Le projet ne se situe pas dans un site classé. Le site classé le plus proche est "Buttes de Rosne" (60 SC 19) sur la commune de Henonville, à 6,4 km.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Le parking engendrera une artificialisation du sol sur 7 589 m ² dont 1 166 m ² est perméable.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Compte tenu de la proximité des services commerciaux autour du projet, le parking pourra être utilisé pour les autres services aux alentours.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le site a fait l'objet d'une détermination de zone humide qui a conclu à une caractérisation non humide de la parcelle. Un pré-diagnostic écologique a montré la présence du Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*) sur le site (voir annexe). La plantation d'une haie et d'arbres rend l'impact résiduel très faible.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Bien que n'ayant pas d'impact notables, le porteur de projet mettra en place plusieurs actions pour l'environnement ou la santé humaine : - Installation de 394 panneaux photovoltaïques représentant 30 % de chaque toiture - L'aménagement d'un parking perméable (excepté les places PMR) - Plantation d'arbres de moyennes et petites tiges, d'arbustes et buissons en limite de propriété - Plantation d'une haie de 100 mètres - Plantation de 26 arbres à grande canopée (7 m de large) sur la zone de parking, créant des ombrières naturelles - Infiltration des eaux pluviales à la parcelle

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de la taille du projet et de son emprise au sol, de sa situation géographique éloignée des sites naturels et à risque, des aménagements, de sa localisation dans une zone d'activité existante, nous estimons que le projet peut être dispensé d'une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)